



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 MARS 2026

Date de la convocation : vendredi 26 mars 2026

Nombre de membres composant l'assemblée :	23
Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de membres présents :	23
Nombre de votants :	-
Quorum :	12

Secrétaire de séance : Alain Bettini

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 18h00, le conseil municipal de la commune de Sarrola-Carcopino, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en salle du conseil municipal sous la présidence d'Alexandre Sarrola.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Alexandre Sarrola, Hyacinthe Baldini, Jeanne Bastianaggi, Olivier Sarrola, Marie-Laurence Sotty, Jean-Paul Leccia, Noëlle Cerati, Maryse Piovanacci-Laffite, Gérard Figari, Elodie Canazzi-Andreani, Marc Muselli, Jean-Philippe Arrighi, Marie-Françoise Faggianelli, Laurent Carcopino-Tusoli, Jean-François Cattelaggi, Dominique Ruggeri, Estelle Fontrier, Brigitte Chirigoni, Anne Nocera, Alain Bettini, Etienne Mozziconacci, Jean-Joseph Battistelli, Jean-Philippe Bonardi.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Néant

ÉTAIENT ABSENTS : Néant

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour

1. Détermination du montant des indemnités de fonction accordées au maire, aux adjoints et conseillers municipaux délégués
2. Désignation des membres appelés à siéger au sein de la commission d'appel d'offre
3. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
4. Désignation des membres représentant la commune au conseil d'administration du collège de Baleone
5. Désignation des membres représentant la commune au conseil syndical du sivom de Mezzana
6. Désignation des membres représentant la commune au comité syndical du syndicat d'énergie de la Corse-du-Sud
7. Délégation du conseil municipal au maire

Délibérations adoptées



Délibération n°2026-09

Détermination du montant des indemnités de fonction accordées au maire, aux adjoints et conseillers municipaux délégués

Le conseil municipal fixe le montant de l'indemnité mensuelle des adjoints à 18.73 % de l'indice brut terminal de la fonction publique et celui des conseillers municipaux délégués à 5.31% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents



Délibération n°2026-10

Désignation des membres appelés à siéger au sein de la commission d'appel d'offres

Le conseil municipal désigne les membres suivants appelés à siéger à la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires	Membres suppléants
Olivier SARROLA	Jean-François CATELLAGGI
Marie-Laurence SOTTY	Marie-Françoise FAGGIANELLI
Marc MUSELLI	Jean-Philippe ARRIGHI

Délibération adoptée à la majorité des membres présents



Délibération n°2026-XX

Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Le dossier est reporté à une prochaine séance.



Délibération n°2026-11

Désignation des membres représentant la commune au conseil d'administration du collège de Baleone

Le conseil municipal désigne les membres suivants du conseil municipal comme représentants de la commune au conseil d'administration du collège de Baleone :

Membre titulaire	Membre suppléante
Marie-Françoise FAGGIANELLI	Jeanne BASTIANAGGI

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

 **Délibération n°2026-12**

Désignation des membres représentant la commune au conseil syndical du sivom de Mezzana

Le conseil municipal désigne Mmes Jeanne BASTIANAGGI et Marie-Françoise FAGGIANELLI en qualité de déléguées au conseil syndical du Sivom de Mezzana.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents

 **Délibération n°2026-13**

Désignation des membres représentant la commune au comité syndical du syndicat d'énergie de la Corse-du-Sud

Le conseil municipal désigne les membres suivants appelés à siéger au comité syndical du syndicat d'énergie de la Corse-du-Sud :

Membres titulaires	Membre suppléants
Marie-Laurence SOTTY	Jeanne BASTIANAGGI
Marie-Françoise FAGGIANELLI	Olivier SARROLA
Marc MUSELLI	Noëlle CERATI
Alain BETTINI	Jean-Philippe ARRIGHI

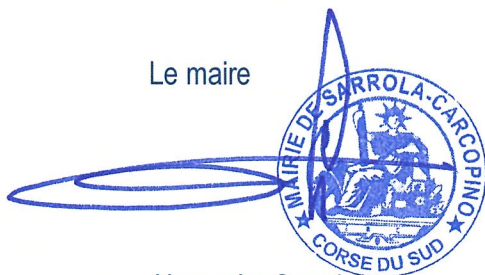
 **Délibération n°2026-14**

Délégation du conseil municipal au maire

Le conseil municipal donne délégation au maire, pour la durée de son mandat dans 21 domaines sur les 29 prévus par l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et autorise le maire à subdéléguer au directeur général des services les actes d'engagement d'un montant inférieur à 1 000 € TTC et les actes d'exécution des marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents

Le maire



Alexandre Sarrola

Le secrétaire de séance

Alain Bettini